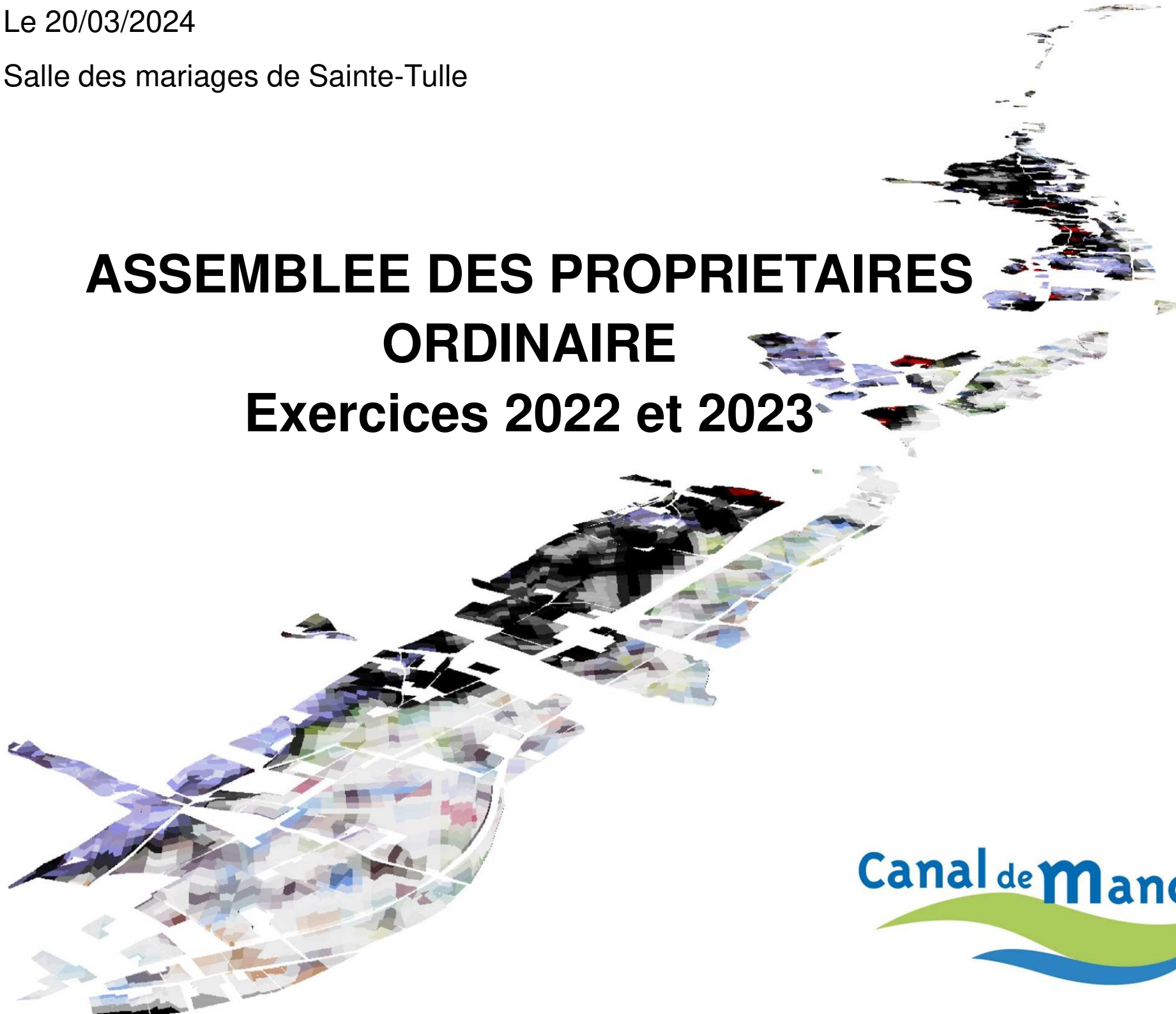


Le 20/03/2024

Salle des mariages de Sainte-Tulle

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
ORDINAIRE
Exercices 2022 et 2023**



Canal de **Manosque**

ORDRE DU JOUR

Assemblée des Propriétaires Ordinaire

1. RAPPORT ANNUEL DES EXERCICES 2022 et 2023 DE L'ASCM
2. RENOUELEMENT D'UN TIERS DES SYNDICS
3. INDEMNITE UNIQUE A UN MEMBRE DU SYNDICAT POUR UNE ACTIVITE DE TRAVAIL TEMPORAIRE REALISE
4. QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

RAPPORT ANNUEL DES EXERCICES DE L'ASCM 2022 et 2023

- 1/ Les comptes
- 2/ La gestion du périmètre syndical et des adhérents
- 3/ Les autorisations de travaux et liées au foncier
- 4/ La distribution de l'eau
- 5/ L'exploitation
- 6/ Les travaux
- 7/ Les études et démarches
- 8/ Le personnel de l'ASCM
- 9/ Questions diverses

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET 2023



Synthèse des comptes administratifs 2022 et 2023

	DEPENSES 2022	Montant € HT	RECETTES 2022	Montant € HT
FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	395 299,96 €	70 Produits des services	1 193 827,82 €
	<i>dont charges techniques</i>	245 446,11 €	<i>dont part redevances syndicales</i>	1 022 882,94 €
	<i>dont charges administratives</i>	114 969,85 €	<i>dont part autres produits des services</i>	170 944,88 €
	<i>dont taxes et impôts divers</i>	34 884,00 €	74 Dotations et participations	80 775,00 €
	012 Charges de personnel et frais	645 320,68 €	75 Autres produits gestion courante	5 297,15 €
	65 Autres charges de gestion courante	2,33 €	76 Produits financiers	- €
	66 Intérêts des emprunts	50 470,33 €	77 Produits exceptionnels	91 758,89 €
	67 Charges exceptionnelles	1 620,55 €	013 Atténuations de charges	1 817,84 €
	68 Dotations et provisions	- €	78 Reprise sur provisions	- €
	042 Opérations d'ordre entre sections	337 946,80 €	042 Opérations d'ordre entre sections	185 570,49 €
Total fonctionnement	1 430 660,65 €	Total fonctionnement	1 559 047,19 €	

+ 1 366 361,71 €

► Un résultat excédentaire en fonctionnement en 2022 de 128 386,54 €

	DEPENSES 2023	Montant € HT	RECETTES 2023	Montant € HT
FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	313 235,24 €	70 Produits des services	1 260 719,99 €
	<i>dont charges techniques</i>	179 160,21 €	<i>dont part redevances syndicales</i>	1 078 330,20 €
	<i>dont charges administratives</i>	96 292,03 €	<i>dont part autres produits des services</i>	182 389,79 €
	<i>dont taxes et impôts divers</i>	37 783,00 €	74 Dotations et participations	56 361,00 €
	012 Charges de personnel et frais	696 486,28 €	75 Autres produits gestion courante	12 390,44 €
	65 Autres charges de gestion courante	2 171,03 €	76 Produits financiers	- €
	66 Intérêts des emprunts	63 788,00 €	77 Produits exceptionnels	19 691,09 €
	67 Charges exceptionnelles	1 486,66 €	013 Atténuations de charges	3 173,07 €
	68 Dotations et provisions	- €	78 Reprise sur provisions	- €
	042 Opérations d'ordre entre sections	500 570,23 €	042 Opérations d'ordre entre sections	265 144,65 €
Total fonctionnement	1 577 737,44 €	Total fonctionnement	1 617 480,24 €	

+ 1 336 772,08 €

► Un résultat excédentaire en fonctionnement en 2023 de 39 742,80 €

Synthèse des comptes administratifs 2022 et 2023

	DEPENSES 2022	Montant € HT	RECETTES 2022	Montant € HT
INVESTISSEMENT	13 Subventions d'équipements	- €	13 Subventions d'équipements	817 864,3 €
	16 Capital des emprunts	152 121,34 €	16 Emprunts	1 460 000,0 €
	20 Etudes et licences	16 703,60 €	23 Equipements	- €
	21 Immobilisations corporelles	8 197,60 €	45 Opér. sur compte de tiers	42 752,10 €
	23 Dépenses d'équipements	1 558 988,06 €	10 Dotations fonds divers et réserves	- €
	45 Opérations pour compte de tiers	55 538,18 €	040 Opérations d'ordre entre sections	337 946,80 €
	040 Opérations d'ordre entre sections	185 570,49 €	041 Opérations d'ordre interne section	52 838,23 €
	041 Opérations d'ordre interne section	- €		
	Total investissement	1 977 119,27 €	Total investissement	2 711 401,43 €

► Un résultat excédentaire en investissement en 2022 de 734 282,16 €

	DEPENSES 2023	Montant € HT	RECETTES 2023	Montant € HT
INVESTISSEMENT	13 Subventions d'équipements	- €	13 Subventions d'équipements	1 446 656,26 €
	16 Capital des emprunts	1 263 079,42 €	16 Emprunts	170 000,00 €
	20 Etudes et licences	16 639,60 €	23 Equipements en cours	- €
	21 Immobilisations corporelles	33 176,03 €	45 Opérations sur compte de tiers	55 645,85 €
	23 Dépenses d'équipements	1 479 200,96 €	10 Dotations fonds divers et réserves	- €
	45 Opérations pour compte de tiers	66 852,15 €	040 Opérations d'ordre entre sections	500 570,23 €
	040 Opérations d'ordre entre sections	265 144,65 €	041 Opérations d'ordre interne section	45 715,82 €
	041 Opérations d'ordre interne section	45 715,82 €		
	Total investissement	3 169 808,63 €	Total investissement	2 218 588,16 €

► Un résultat déficitaire en investissement en 2023 de – 951 220,47 €

LE BILAN BRUT 2022

	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>	
Recettes	2 711 401,43 €	1 559 047,19 €	4 270 448,62 €	
Dépenses	1 977 119,27 €	1 430 660,65 €	3 407 779,92 €	
Résultat	734 282,16 €	128 386,54 €	862 668,70 €	
	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021</i>	<i>Part affectée à l'investissement exercice 2022</i>	<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2022</i>
Fonctionnement	1 175 812,17 €	0,00 €	128 386,54 €	1 304 198,71 €
Investissement	-109 170,47 €	0,00 €	734 282,16 €	625 111,69 €
Total	1 066 641,70 €	0,00 €	862 668,70 €	1 929 310,40 €

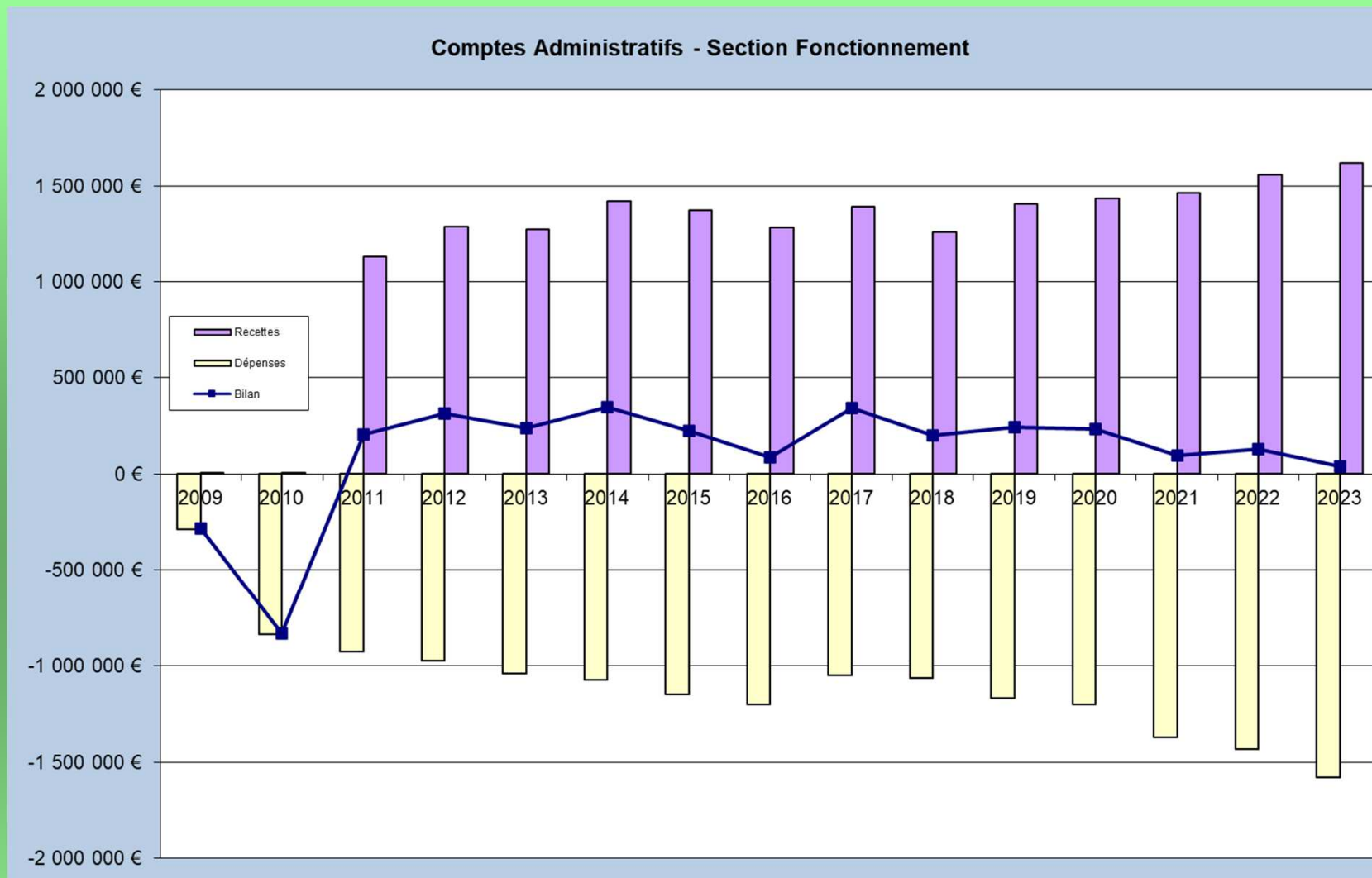
- ▶ Un résultat excédentaire en fonctionnement
- ▶ Un résultat fortement excédentaire en investissement, du fait de l'encaissement des subventions et surtout d'un prêt relais CT/MT
- ▶ Un résultat net de l'exercice à **+ 862 668,70 € HT**
- ▶ Un bilan net (avec le report de l'année 2021 de **1 066 641,70 € HT**) = **+ 1 929 310,40 € HT** qui compose le fond de roulement de l'ASCM

LE BILAN BRUT 2023

	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>	
Recettes	2 218 588,16 €	1 617 480,24 €	3 836 068,40 €	
Dépenses	3 169 808,63 €	1 577 737,44 €	4 747 546,07 €	
Résultat	-951 220,47 €	39 742,80 €	-911 477,67 €	
	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022</i>	<i>Part affectée à l'investissement exercice 2023</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2023</i>
Fonctionnement	1 304 198,71 €	0,00 €	39 742,80 €	1 343 941,51 €
Investissement	625 111,69 €	0,00 €	-951 220,47 €	-326 108,78 €
Total	1 929 310,40 €	0,00 €	-911 477,67 €	1 017 832,73 €

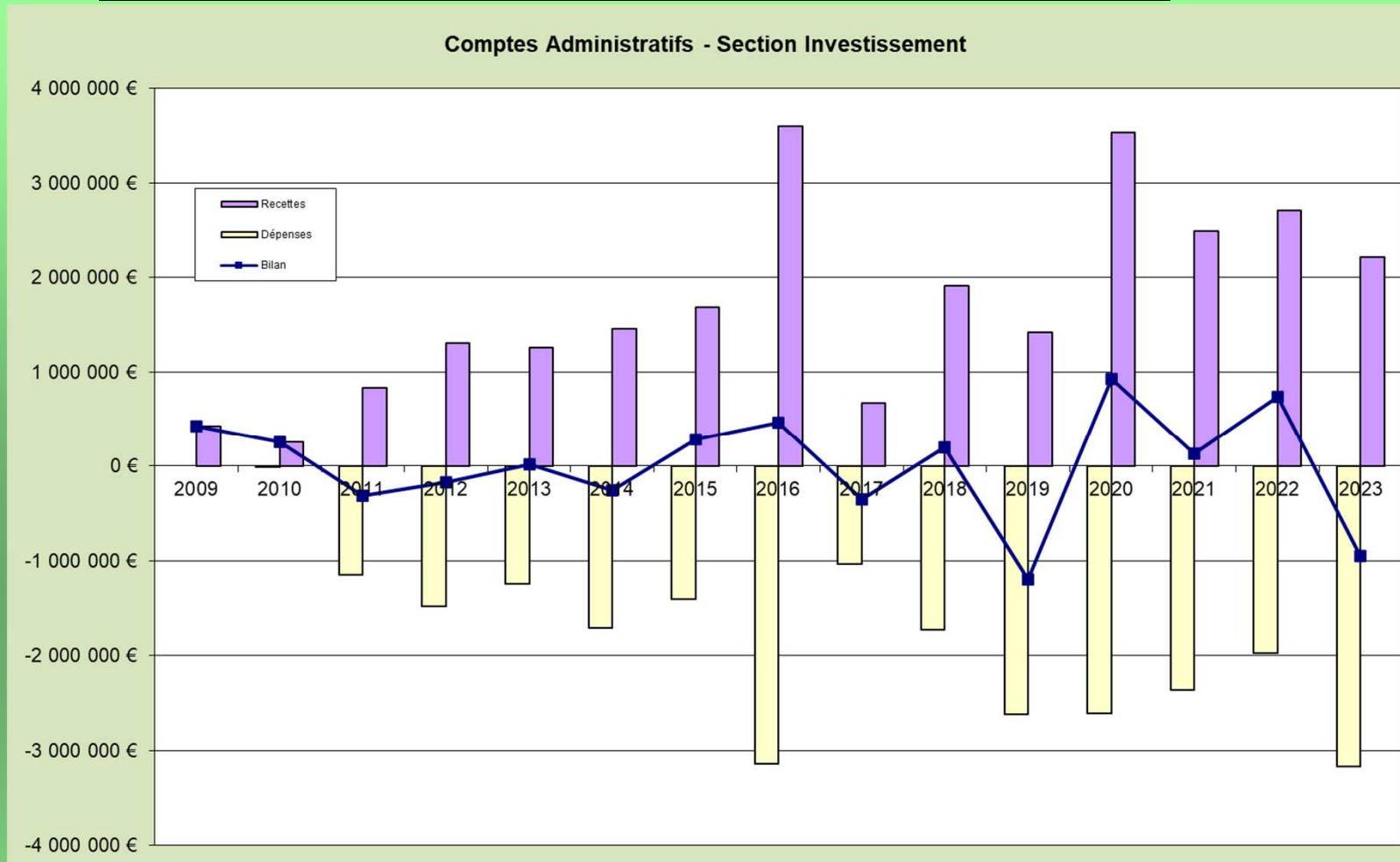
- ▶ Un résultat excédentaire en fonctionnement
- ▶ Un résultat fortement déficitaire en investissement, du fait du remboursement d'un prêt relais CT/MT
- ▶ Un résultat net de l'exercice à **- 911 477,67 €**
- ▶ Un bilan net (avec le report de l'année 2022 de **1 929 310,40 € HT**) = **+ 1 017 832,73 € HT** qui compose le fond de roulement de l'ASCM

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



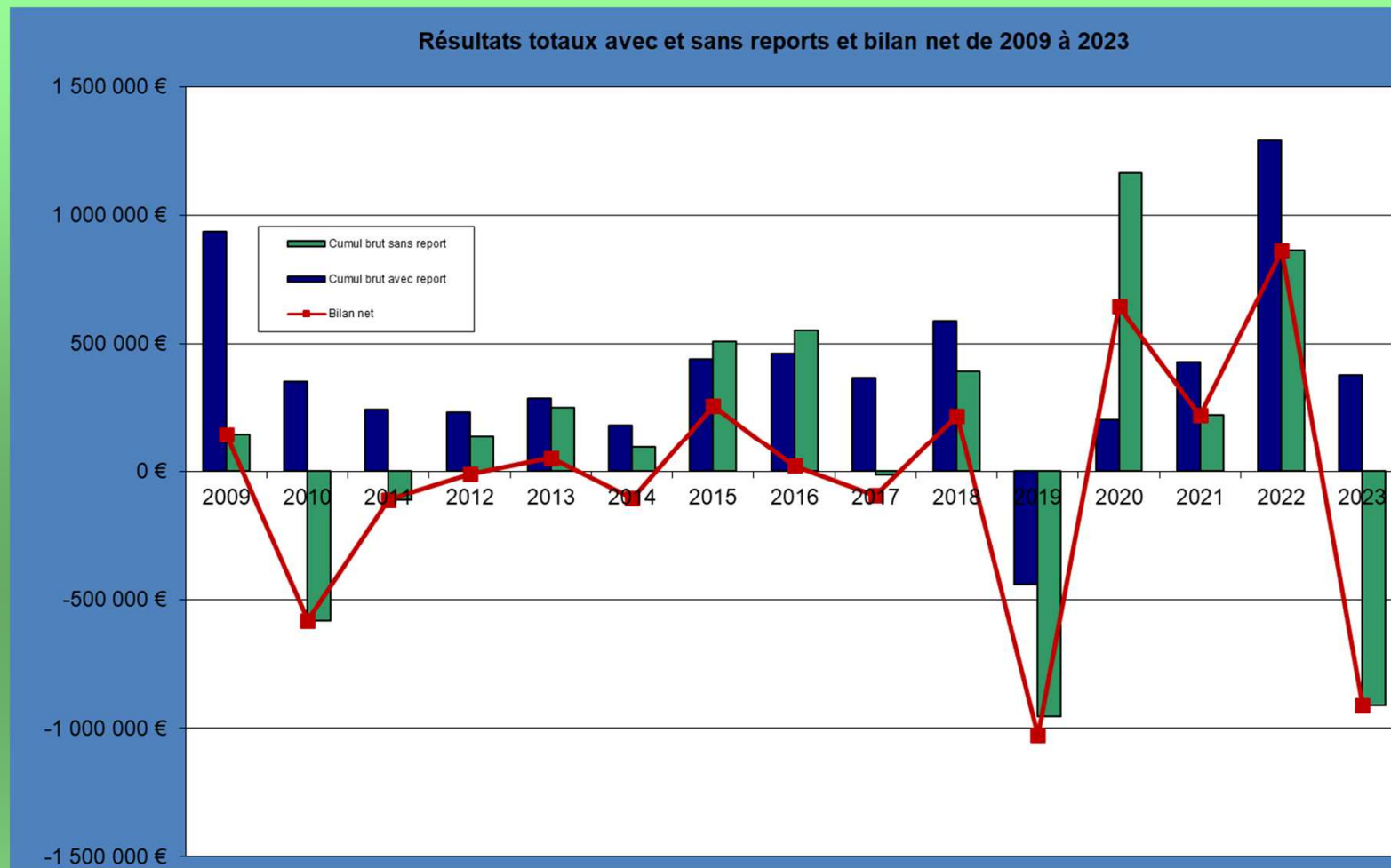
- Les bilans bruts de la section de fonctionnement traduisent :
 - La reprise en régie de la gestion administrative et de la facturation des redevances en 2010 et de l'entretien et de l'exploitation des ouvrages en 2014
 - Une certaine stabilité du bilan de fonctionnement malgré toutes ces évolutions, avec une augmentation des recettes et dépenses ces dernières années, soutenu en partie par des recettes exceptionnelles ; le résultat 2022 est dans la moyenne des derniers exercices

LA SECTION D'INVESTISSEMENT



- ▶ Traduction comptable des gros investissements effectués depuis 2009 (Contrat de canal) ; les années 2020 à 2023 sont au-dessus des années précédentes (2014/2018)
- ▶ Résultat 2016 fortement impacté par le refinancement de la dette
- ▶ Nécessité d'abonder la section d'investissement par la section de fonctionnement
- ▶ Poursuite des investissements, dans la limite de la capacité financière de l'ASCM (autofinancement + avance de trésorerie des subventions avec crédits prêts CT/MT + taux d'endettement)

LES BILANS BRUTS ET CUMULES



- ▶ Les investissements ne sont possibles que grâce à l'engagement des partenaires : Europe, Agence de l'Eau, Région Sud PACA
- ▶ Il est important de conserver un résultat cumulé positif afin de pouvoir faire face aux imprévus et aux versements échelonnés des subventions (cf résultats 2010, 2011, 2014, 2017, 2019 et 2023). La capacité future d'investissement de l'ASCM (dont le Contrat de Canal) en dépend également.

2/ GESTION ADMINISTRATIVE



Périmètre syndical

► Le périmètre syndical comprend :

- 1950,25 ha souscrits pour 10024 parcelles au 31/12/2022
- 1960,19 ha souscrits pour 10209 parcelles au 31/12/2023

La parcelle moyenne théorique s'établit à 1920 m² (-30 m² sur 2 ans)

► Des propriétaires ont effectué des demandes d'agrégations parcellaires qui ont été approuvées, comme suit :

Demands d'agrégation parcellaire	2022	2023	Depuis 2010
Nombre de parcelles	68	9	424
Superficie totale (ha)	7,5619	4,4186	63,7193
Nombre de propriétaires	46	8	289

► Au niveau administratif, l'ASCM a procédé aux opérations sur le parcellaire comme suit :

Opérations sur les PARCELLES	2022	2023
Création de parcelle	76	161
Division de parcelle	72	72
Modification de parcelle	47	101
Mutation de parcelle	302	347
Nombre d'opérations	497	681

Nombre d'adhérents 2023

Usagers 2023	81-1	81-3	99	87-2	85-2	80	85	87	Total général
CHÂTEAU-ARNOUX						1			1
PEYRUIS	58	158	7			311		3	537
GANAGOBIE	1					2			3
LURS	9	2				5			16
LA BRILLANNE	1	0				236			239
VILLENEUVE	71	615	36			228	11	1	962
VOLX	250	120	7	1		408	1	1	788
MANOSQUE	187	465	98	2	7	701	1	1	1463
PIERREVERT	42								42
CORBIERES	0	189	19						208
SAINTE TULLE	48	20				401			470
Total général	667	1569	167	3	7	2293	13	6	4729

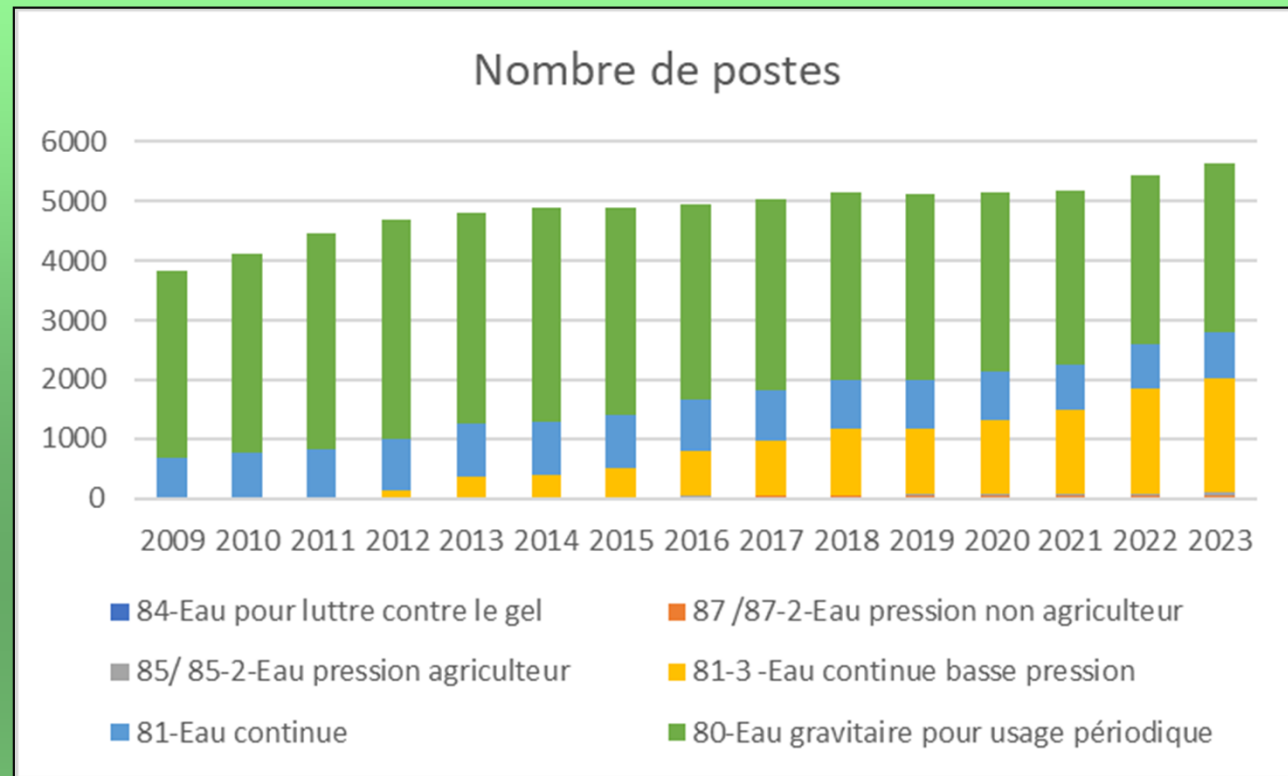
2021 : 4614, + 1 % par rapport à 2020

2022 : 4637, + 1,7 % par rapport à 2021

2023 : 4729, + 2 % par rapport à 2022

Sur 14 ans : + 28,5 %

Nombre de postes



Nombre de POSTES	2010	2019	2020	2021	2022	2023
84-Eau pour lutte contre le gel	17	16	16	16	15	15
87 /87-2-Eau pression non agriculteur	6	23	23	23	23	24
85/ 85-2-Eau pression agriculteur	8	42	46	53	55	56
81-3 -Eau continue basse pression		1099	1215	1386	1750	1935
81-Eau continue	726	820	829	772	769	770
80-Eau gravitaire pour usage périodique	3348	3121	3016	2913	2821	2821
Total	4105	5121	5145	5163	5433	5621

Rôles 2022 et 2023

► Le montant des rôles :

Rôles	2022	2023
Montant (€ HT)	995 657,25 €	1 048 648,97 €
Nombre d'articles	10 871	10 991

► Le taux de recouvrement des rôles :

Taux de recouvrement des rôles	2022	2023
En montant	95,08 %	92,58 %

► Depuis 2023, le PES-ASAP constitue le vecteur de transmission des Avis de Sommes à Payer dématérialisés au comptable public.

Gestion administrative des adhérents

- ▶ **Standard téléphonique et accueil physique des adhérents**
 - Ouverture des bureaux à Volx tous les jours de la semaine
 - Accueil téléphonique :
 - Le lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - Le mardi de 08h00 à 12h00,
 - Le mercredi de 13h30 à 17h30,
 - Le jeudi de 08h00 à 12h00,
 - Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- ▶ **Mise en place d'un service d'astreinte (exploitation + direction)**
 - 24h/24 et 7j/7, par secteurs selon la saison

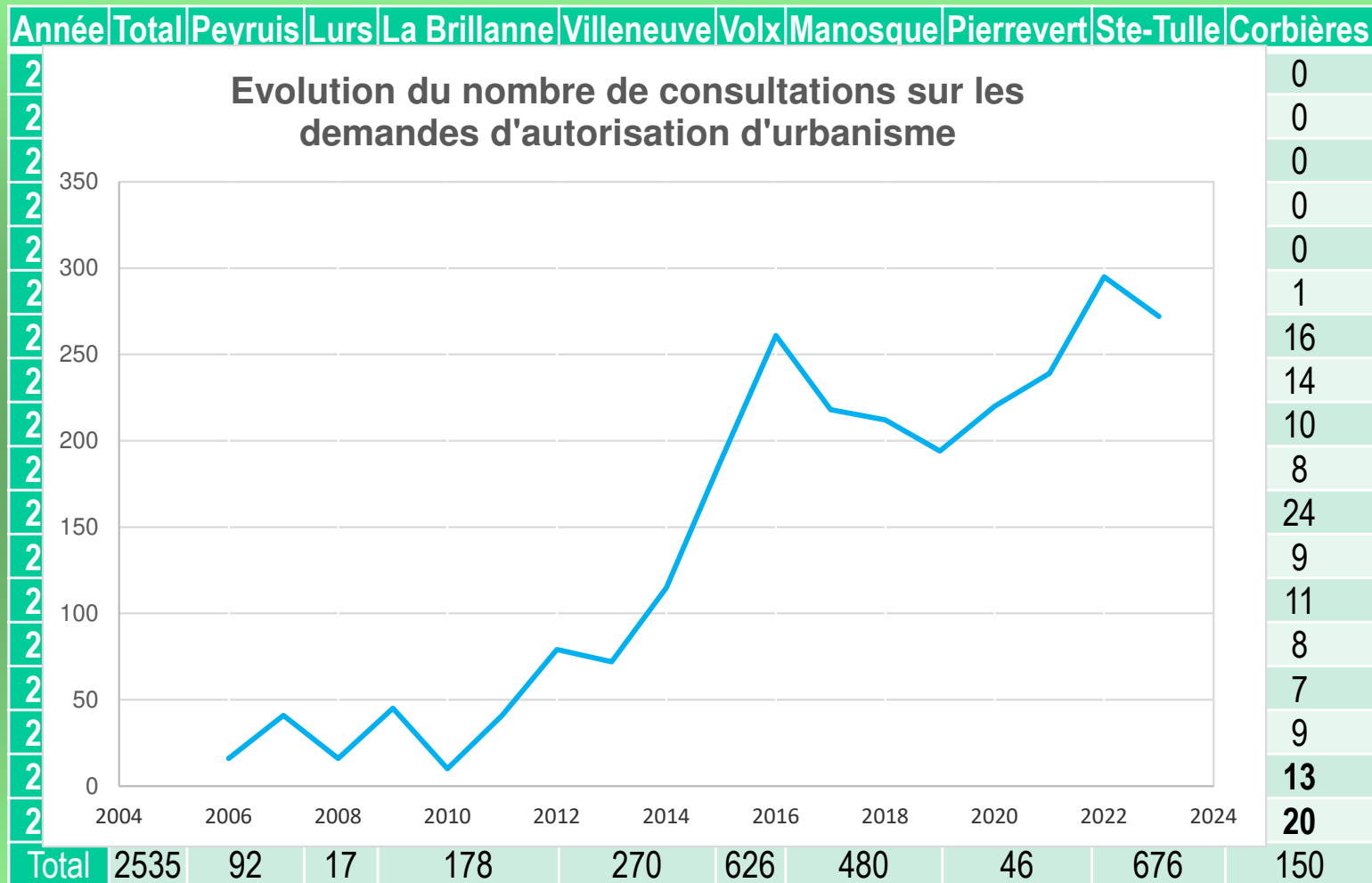
Police de l'eau et des ouvrages

- Les infractions constatées, notifiées aux contrevenants et soumises au Syndicat de l'ASCM, au cours des exercices 2022 et 2023 :

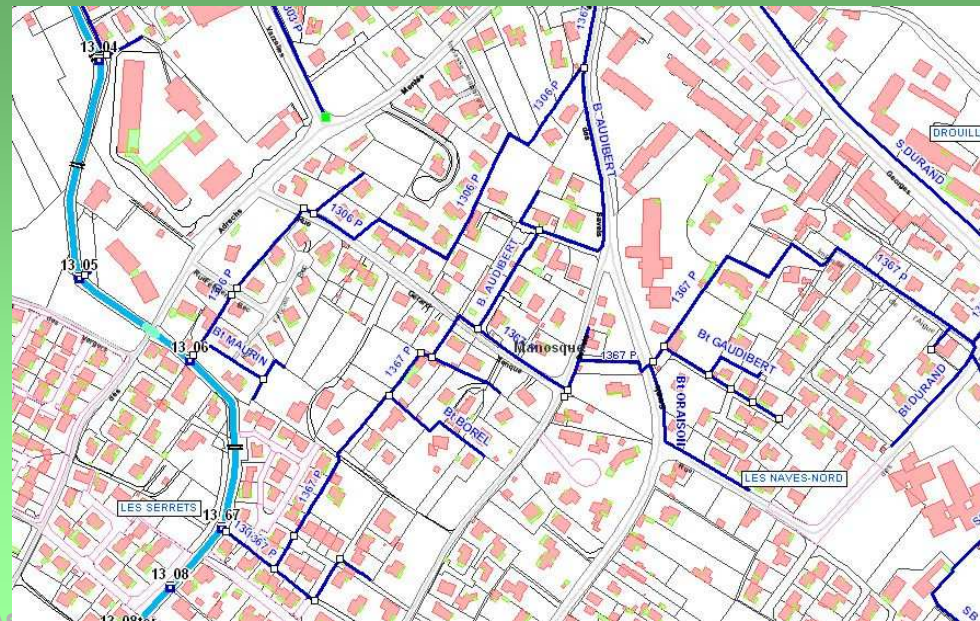
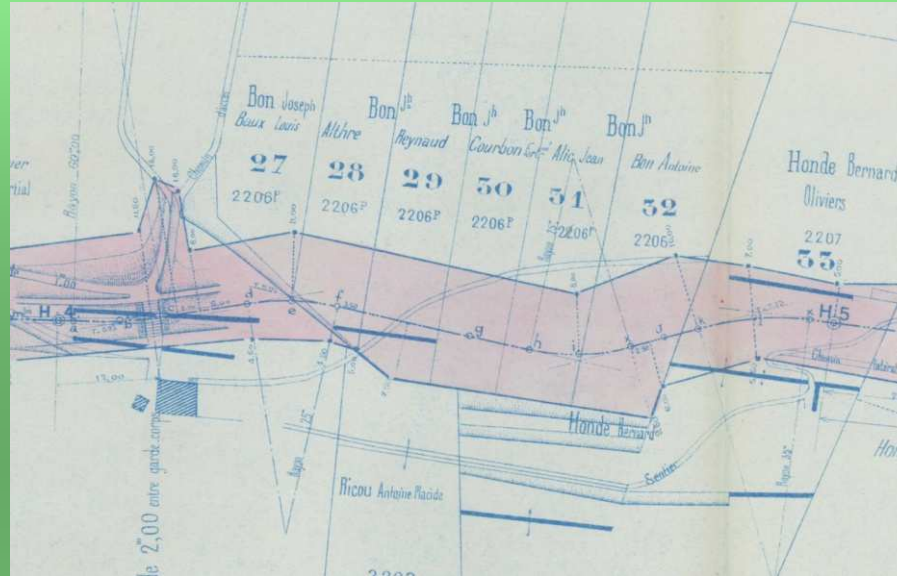
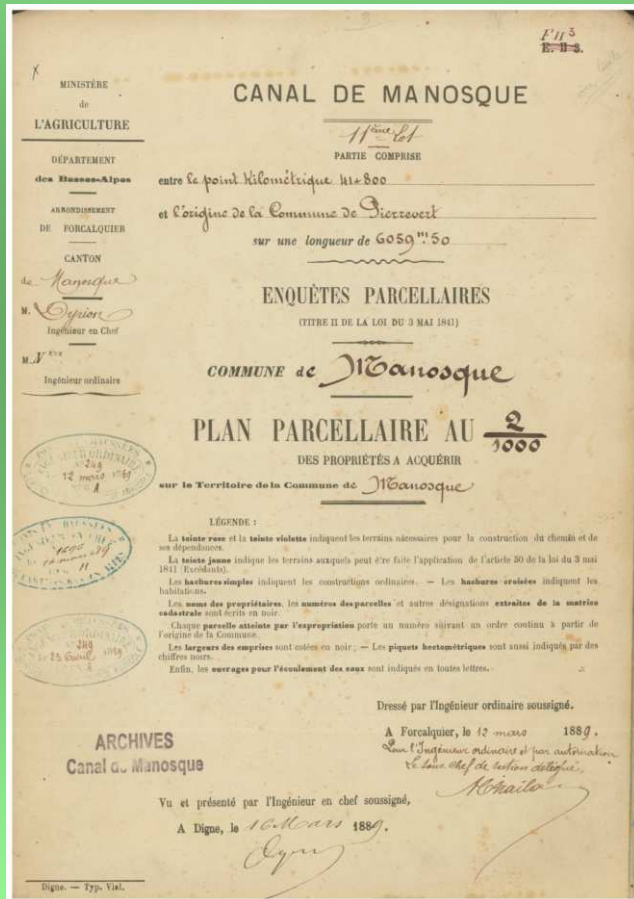
Infractions	2022	2023	Depuis 2012
Utilisation de l'eau sur des biens non engagés	1		61
Occupation du domaine non autorisé	2		7
Rejets / Dommages aux ouvrages	2	1	5
Nombre total d'infractions	5	1	73

Coopération avec les collectivités

► Consultation sur les demandes d'autorisation d'urbanisme :



3/ AUTORISATIONS DE TRAVAUX ET LIEES AU FONCIER



AUTORISATIONS DE TRAVAUX OU D'OCCUPATION DU DOMAINE

► Des demandes liées à l'urbanisation :

- Création d'accès véhicules à des parcelles,
- Raccordement à des réseaux,
- Elargissement ou création de voirie ou de leurs accotements.

► Sans comptabiliser les autorisations de traversées de nos ouvrages par des réseaux :

Autorisations pour le compte de tiers	2022	2023
Superposition d'affectation	0	1
Occupation du domaine ASCM	3	17
Total autorisations	3	18

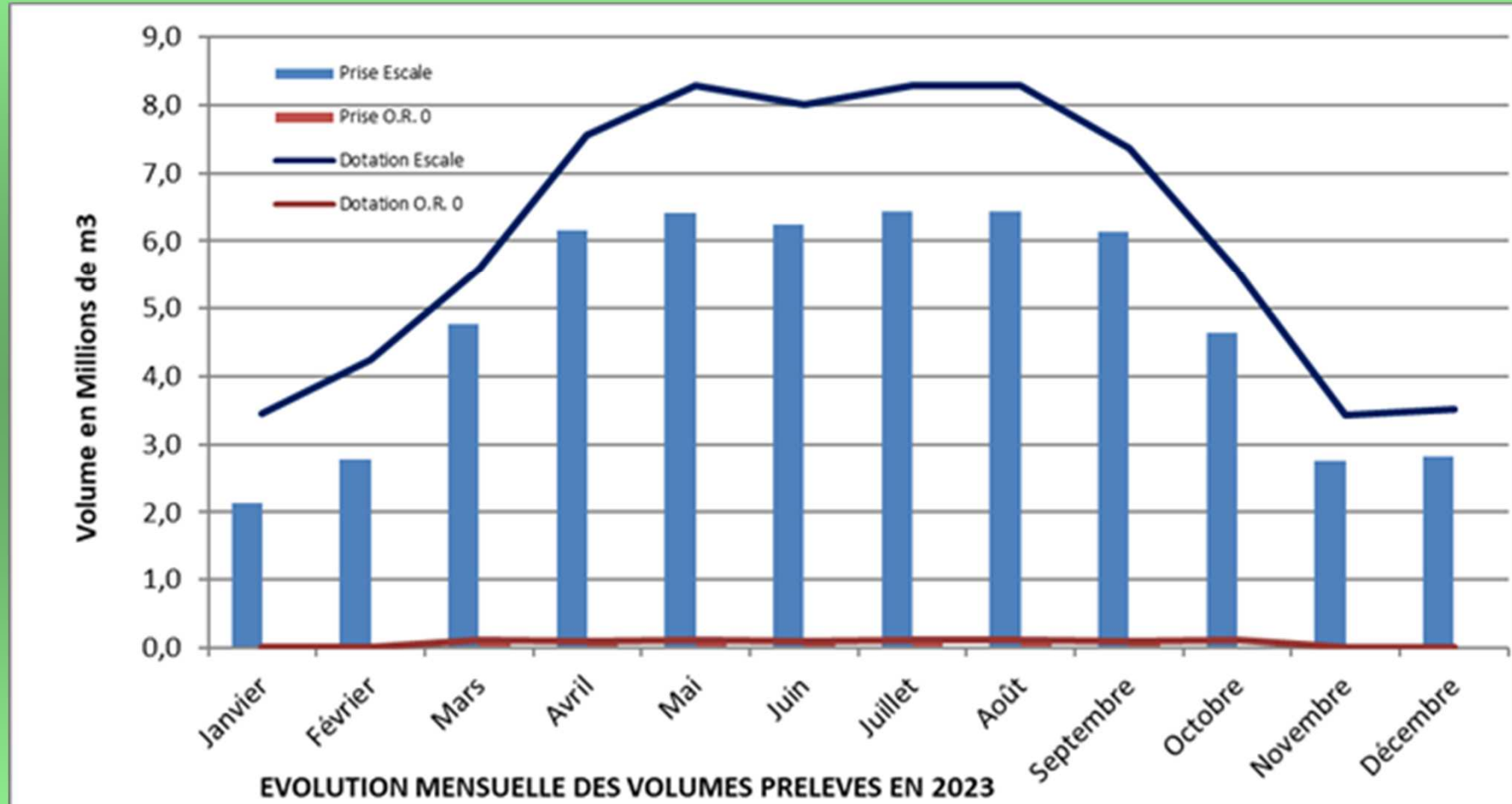
ACQUISITIONS / VENTES / ECHANGES / SERVITUDES

Type de dossiers fonciers			2022	2023	Total
Au profit ASCM	Acquisition		1	2	21 depuis 2010
	Servitude		11	3	129 depuis 2011
Au profit de tiers	Cession	Protocoles signés	6	9	
			8 594 m2		
		91 119 €			
	Actes signés	8	5	159 depuis 2007	
		79 468,96 €		899 280,58 €	
	Servitudes	Dossiers	0	0	13 depuis 2014
Echange			0	1	
Bornage			22	17	337 depuis 2005

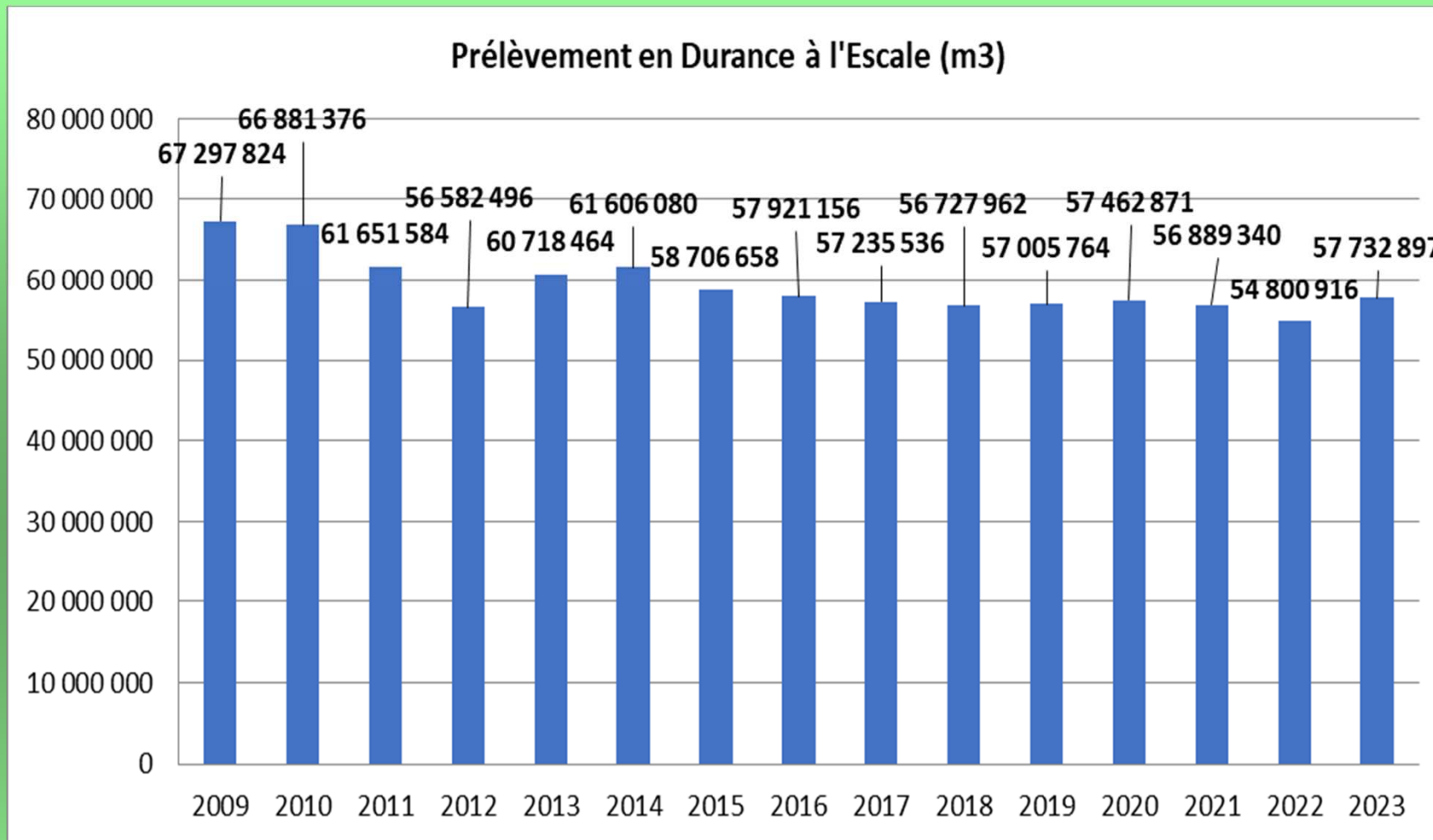
4/ DISTRIBUTION DE L'EAU



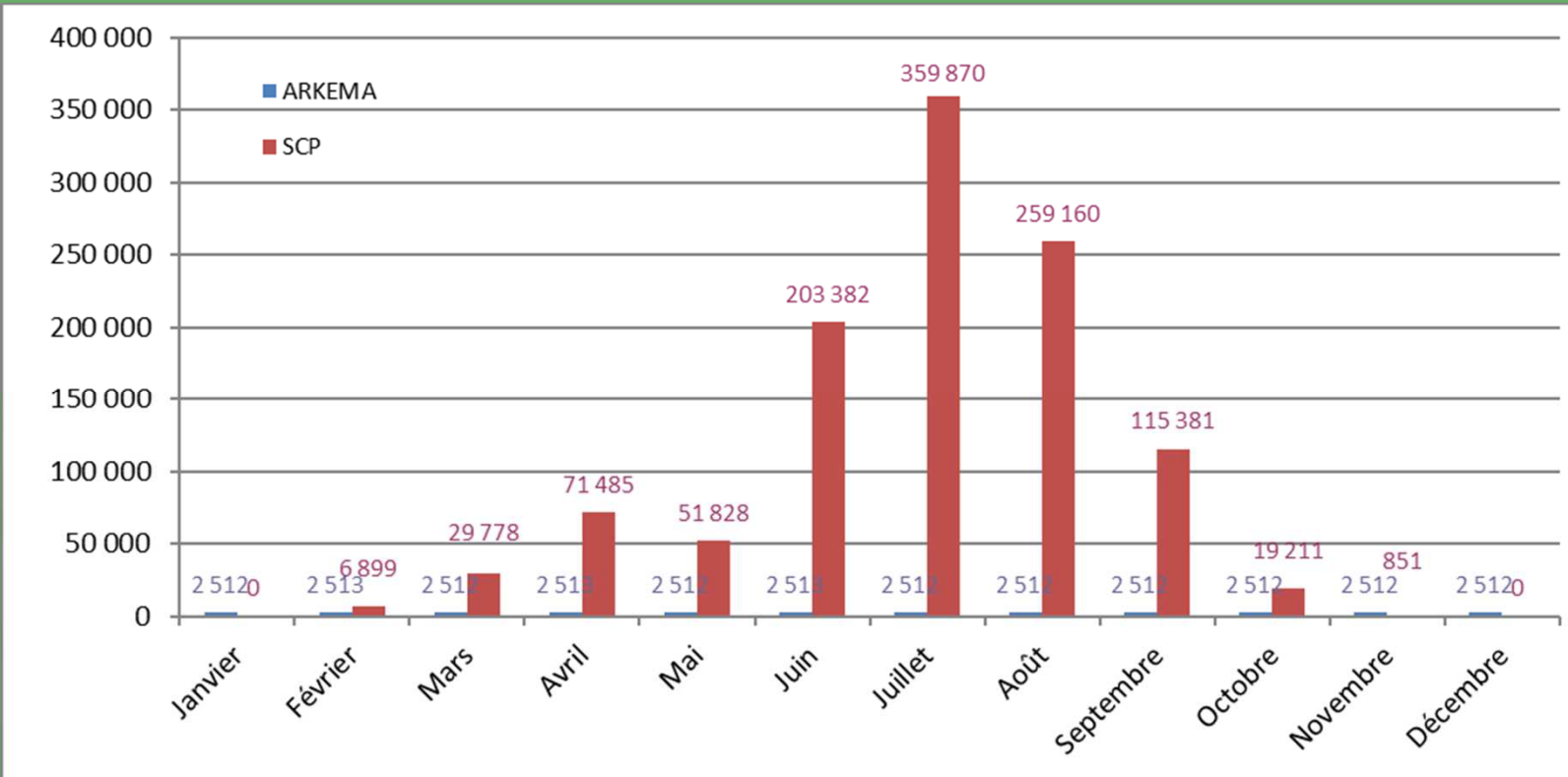
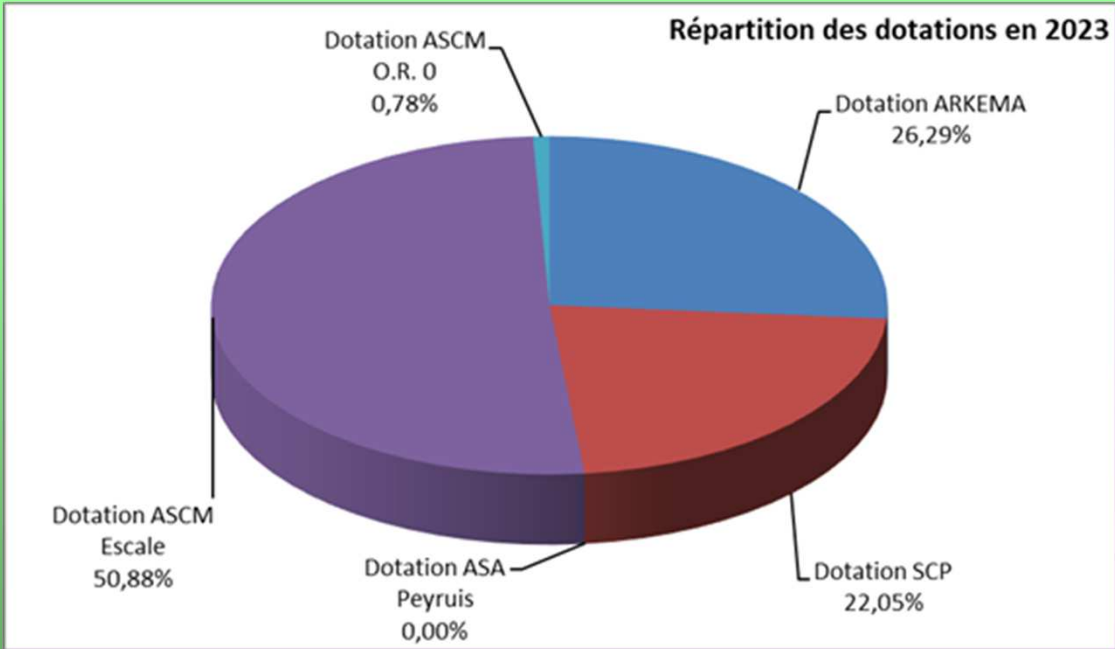
Les prélèvements en Durance 2023



Les prélèvements en Durance



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Escale	57 235 536	56 727 962	57 005 764	57 462 871	56 889 341	54 800 916	57 732 897
O.R. 0	624 672	631 152	622 080	488 160	464 400	464 400	453 600
Total (m3)	57 860 208	57 359 114	57 627 844	57 953 051	57 355 762	55 265 316	58 186 497



AUTO SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

Résultats d'analyses mensuelles sur le canal de Manosque



Source : Laboratoire d'analyse des eaux - Société du Canal de Provence

Accréditation Cofrac n°1-1192

SEQ-EAU (selon MEDD & Ag. Eau - 2003)

Aptitude très bonne

Aptitude bonne

Aptitude passable

Aptitude mauvaise

Inaptitude

Sélectionner l'année et l'ouvrage ci-dessous.

Point prélev - Lieu CANAL DE MANOSQUE

Echantillon - Année prélèvement 2023 T90-520 EN ISO 19458

Résultats d'analyses				Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	
Point prélev - Localisation	Eau	Paramètres	Normes	Unité	24/04/2023	22/05/2023	19/06/2023	17/07/2023	28/08/2023	25/09/2023
LURS Siphon ex RN96 La Clède PK 22,00	BRUTE	ANIONS								
		Chlorures	NF EN ISO 10304-1	mg(Cl)/L*	12,00		9,40	9,90	13,00	9,90
		BACTERIOLOGIE								
		Bactéries coliformes	NF EN ISO 9308-2	NPP/100mL	192		1553	2420	2420	2420
		Escherichia Coli	NF EN ISO 9308-2	NPP/100mL	9		102	649	816	435
		METAUX								
		Mercuré	NF EN ISO 17294-2	µg(Hg)/L	0,01		0,01	0,01	0,01	0,01
		Arsenic	NF EN ISO 17294-2	µg(As)/L	0,29		0,45	0,75	0,28	0,96
		Cadmium	NF EN ISO 11885	µg(Cd)/L	0,40		0,40	0,40	0,40	0,40
		Chrome	NF EN ISO 11885	µg(Cr)/L	1,00		2,24	1,17	1,34	5,69
		Cuivre	NF EN ISO 11885	µg(Cu)/L	50,00		50,00	50,00	50,00	50,00
		Nickel	NF EN ISO 17294-2	µg(Ni)/L	1,00		1,18	1,00	4,11	2,53
		Plomb	NF EN ISO 11885	µg(Pb)/L	10,00		10,00	10,00	10,00	10,00
		Sélénium	NF EN ISO 17294-2	µg(Se)/L	0,50		0,50	0,50	0,50	0,50
		Zinc	NF EN ISO 11885	µg(Zn)/L	50,00		50,00	50,00	50,00	50,00
PHYSICO-CHIMIE										
Mat. en suspension	NF EN 872	mg/L	5,40		63,00	33,00	16,00	96,00		

AUTO SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

Résultats d'analyses mensuelles sur le canal de Manosque



Source : Laboratoire d'analyse des eaux - Société du Canal de Provence

Accréditation Cofrac n°1-1192

Sélectionner l'année et l'ouvrage ci-dessous.

Point prélev - Lieu	CANAL DE MANOSQUE	
Echantillon - Année prélèvement	2023	T90-520 EN ISO 19458

SEQ-EAU (selon MEDD & Ag. Eau - 2003)

Aptitude très bonne
Aptitude bonne
Aptitude passable
Aptitude mauvaise
Inaptitude

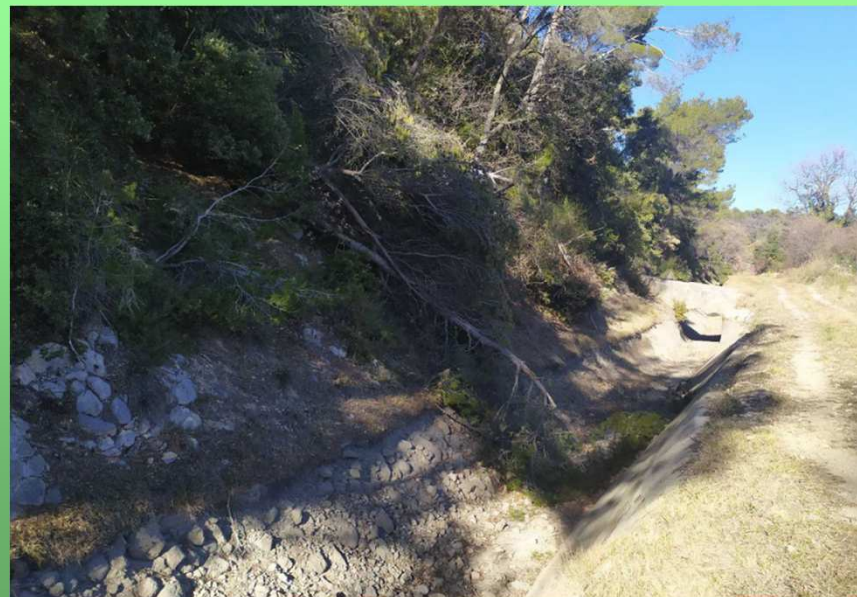
Résultats d'analyses					Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement	Date prélèvement
Point prélev - Localisation	Eau	Paramètres	Normes	Unité	24/04/2023	22/05/2023	19/06/2023	17/07/2023	28/08/2023	25/09/2023
MANOSQUE AVAL Siphon des Varzelles PK 46,83	BRUTE	<i>ANIONS</i>								
		Chlorures	NF EN ISO 10304-1	mg(Cl)/L*		12,00		15,00		
		<i>BACTERIOLOGIE</i>								
		Bactéries coliformes	NF EN ISO 9308-2	NPP/100mL		2420		2420		
		Escherichia Coli	NF EN ISO 9308-2	NPP/100mL		231		387		
		<i>METAUX</i>								
		Mercuré	NF EN ISO 17294-2	ng(Hg)/L		0,01		0,01		
		Arsenic	NF EN ISO 17294-2	µg(As)/L		0,89		0,90		
		Cadmium	NF EN ISO 17294-2	µg(Cd)/L		0,40		0,40		
		Chrome	NF EN ISO 17294-2	µg(Cr)/L		1,09		1,30		
		Cuivre	NF EN ISO 17294-2	µg(Cu)/L		50,00		50,00		
		Nickel	NF EN ISO 17294-2	µg(Ni)/L		1,14		1,00		
		Plomb	NF EN ISO 17294-2	µg(Pb)/L		10,00		10,00		
		Sélénium	NF EN ISO 17294-2	µg(Se)/L		0,50		0,50		
		Zinc	NF EN ISO 17294-2	µg(Zn)/L		50,00		50,00		
		<i>PHYSICO-CHIMIE</i>								
Mat. en suspension	NF EN 872	mg/L		20,00		21,00				

5/ EXPLOITATION- canal maître

► Principales opérations d'entretien effectuées sur canal maître

Opération effectuées en interne (ASCM)	Opérations sous-traitées (entreprises extérieures)
Démontage, graissage et entretien des prises d'eau	Eparage, broyage des pistes, faucardage et coupe d'arbres (<i>GERVASONI</i>)
Visites d'inspection et de surveillance des galeries et ovoïdes	Hydrocurage (<i>ORTEC –CLOACA MAXIMA</i>)
Pompage et/ou vidange des siphons	Curage mécanique, curage des algues (<i>PAGLIANO</i>)
Abattage d'arbres, débroussaillages manuels	Terrassements divers (<i>PAGLIANO</i>)
Curages manuel de caniers ou d'éboulements	
Nettoyage d'ouvrages d'art	

Exemple de travaux/intervention sur canal maître – ASCM



Abattage et coupes d'arbres lors des épisodes venteux de janvier 2022 (ASCM)

Exemple de travaux ou intervention sur canal maître – ASCM



Nettoyage bassin de « la Turbine » à Manosque



Interventions en cours de saison suite incivilité (ASCM)

Exemple de travaux sur canal maître – sous-traitance



*Opérations de débroussaillage mécanique (faucardage) et manuel sur canal maître et filioles (Ent. GERVASONI).
Curage mécanique de tronçons courants et d'ouvrages d'art sur canal maître, (Ent. PAGLIANO).*

Exemple de travaux sur canal maître en sous-traitance



Hydrocurage à Villeneuve, chemin du Pigeonnier de l'Ange (ent. ORTEC)

Travaux de terrassement pour réparation de perré sur canal maitre aval PK 16-53 (PAGLIANO), décembre 2022

Exemple de travaux sur canal maître en sous-traitance- MOE ASCM



Station de pompage de « La turbine » à Manosque; Remplacement Pompe n°2, février 2023

Remise en eau du canal maître – ASCM



Remise en eau canal maître, février 2022.



Débouchage de la galerie du Mont d'Or à la remise en eau, février 2022.

5/ EXPLOITATION – réseaux secondaires

► Principales opérations d'entretien effectuées sur réseaux secondaires

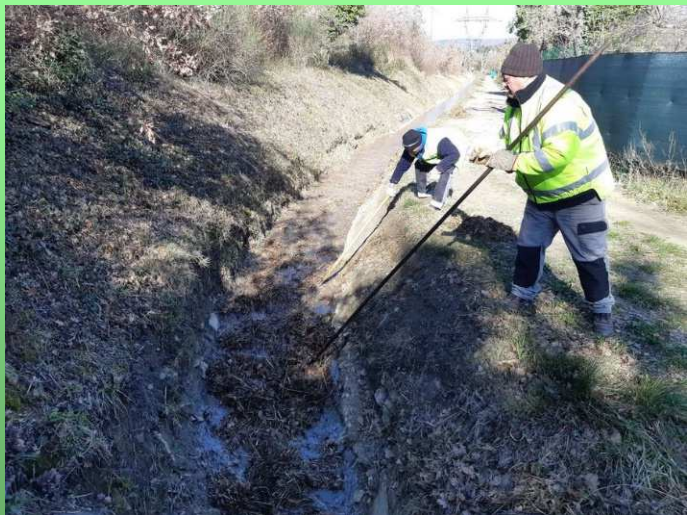
Opération effectuées en interne (ASCM)	Opérations sous-traitées (entreprises extérieures)
Débroussaillages manuels sur filioles	Eparage, faucardage et coupe d'arbres (GERVASONI)
Curages manuels de filioles, de puisards et traversées de routes	Hydrocurage (ORTEC et CLOACA MAXIMA)
Curages manuels de filioles, de puisards et traversées de routes	Curage mécanique, reprofilage de filioles (PAGLIANO)
Mise en eau des réseaux, suivi du tour d'eau, débouchages, nettoyages	
Remise en état de petites maçonneries, de cadres et martelières	
Entretien des réseaux « pression » : dégrillages, vidanges, ventouses, ...	

Exemple de travaux sur Filioles – ASCM



Interventions en cours de saison sur des fuites, ncivilité ou désordres sur filioles ou maintenance/réparations sur réseaux basse pression (ASCM)

Exemple de travaux d'entretien sur filioles - ASCM



Curage manuel de filioles et de puisards, petite maçonnerie (ASCM)



Petits travaux divers (ferronnerie, démontage et contrôle des bornes d'irrigation, petite maçonnerie, changement de martelières, ...)

Exemple de travaux sur filioles en sous-traitance



Hydrocurage / coupe racines (ent. ORTEC ou CLOACA MAXIMA)



Curage et remise en état de filioles ; busage filiole à La Brillanne oct 2022 (ent. PAGLIANO)



Exemple de travaux sur filioles en sous-traitance



Chemisage filiole 5 à Volx, place des Félibres à Volx, décembre 2022; (entreprise ORTEC)

Marché des travaux – autofinancement total ASCM

- ▶ **Marché à bons de commande sur les ouvrages et réseaux du canal de Manosque**
(marché annuel reconductible 3 fois sans minimum ni maximum)
 - ▶ **Marché 2022/04** : Accord cadre à bons de commande pour des travaux d'Eparage, broyage des pistes, faucardage et coupe d'arbres sur canal maître et réseaux secondaires
Annuel reconductible 3 fois (début 09/2022) - Titulaire : Entreprise GERVASONI
 - ▶ **Marché 2019/04 (fin 08/2023)** : Accord cadre à bons de commande pour des travaux de modernisation de la desserte secondaire sur le périmètre de l'ASCM
Annuel reconductible 3 fois
Titulaire : groupement BUCCI/PROVENCE ALPES CANALISATION/AMTP/PAGLIANO/CER
(mandataire : BUCCI)
 - ▶ **Marché 2019/10 puis 2023/01** : Accord cadre à bons de commande pour des travaux d'entretien, de réhabilitation et de confortement des canaux et réseaux de desserte en eau brute sur le périmètre de l'ASCM
Annuel reconductible 3 fois
Titulaire 2019/10(fin 09/2023): groupement PAGLIANO/CER/D'ANGELO (mandataire : PAGLIANO)
Titulaire 2023/01 (début 10/2023) : groupement PAGLIANO/CER (mandataire : PAGLIANO)

Montants : Les coûts financiers de ces différentes prestations d'entretien externalisées sur canal maître et réseaux secondaires, telles que portées au compte administratif (n° article 615232) sont respectivement :

Pour l'année 2022, d'un montant de 190 254,09 euros HT

Pour l'année 2023, d'un montant de 123 964,45 euros HT

6/TRAVAUX SUBVENTIONNES

(Actions du Contrat de Canal) – Opérations réalisées, engagées ou initiées



Modernisation de la régulation du canal maître – Manosque ouest tranche n°2 / Lot 3

Les travaux des 2 premiers lots (télégestion et seuil) ont été réalisés sur l'hiver 2020/2021, présentée lors de l'assemblée de mars 2022.



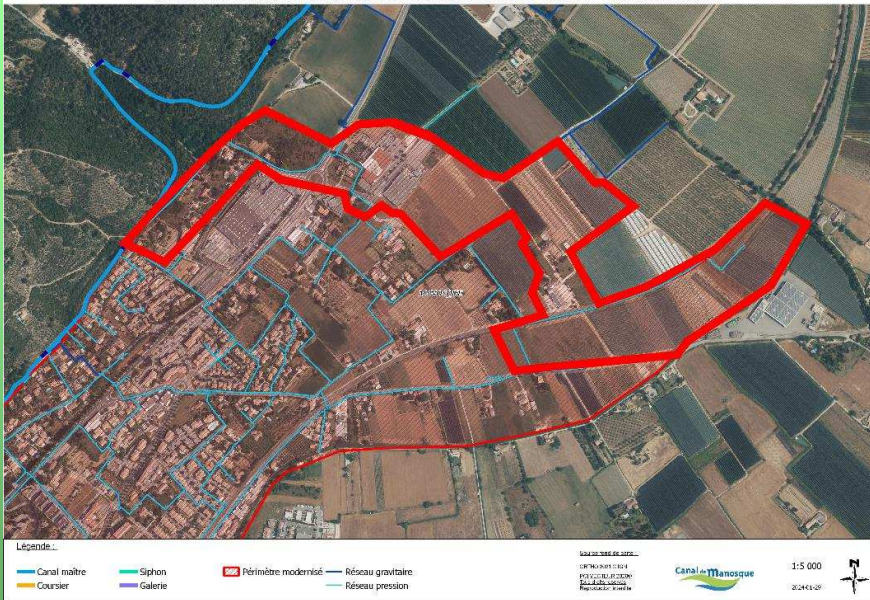
- Lot 3 : Cuvelage du canal maître sur le secteur de Manosque Ouest, environ 660 mètres linéaires. L'offre du groupement MINETTO / GAGNERAUD / CHAPUS pour un montant initial de 699 711,50 € HT a été retenue le 29 juillet 2020.

- les travaux se sont déroulés sur les deux hivers 2020/2021 et 2021/2022. Les travaux consistaient à reprofiler le canal, préparer les gabarits pour le coulage, mettre en place du béton double fibre sur les bajoyers par plots alternés, couler le radier, traiter la piste d'exploitation et sécuriser.

Le lot 3 a été réceptionné le 25 mars 2022.

Modernisation de la régulation du canal maître – Manosque Est-Garrigues

TRAVAUX DE MODERNISATION DU RESEAU D'IRRIGATION GRAVITAIRE SECONDAIRE - TRANCHE 2 - MANOSQUE EST GARRIGUES



Les travaux comprenaient :

- La création d'un ouvrage de comptage en tête du réseau alimenté à partir de la prise d'eau de « Saint-Lazare » créée sur le canal maître lors de travaux de modernisation précédent,
- La mise en place de canalisations enterrées et de leurs accessoires sur une longueur d'environ 2530 mètres de conduites de DE compris entre 40 et 200 mm Max,
- La mise en place de 19 branchements et de 15 postes d'arrosage associés
- La pose de 6 bornes d'irrigation.



Montant prévisionnel des travaux de 438 134.45 € HT et le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau	70,00 % soit	306 684,00 €,
- Union Européenne (fonds FEADER)	10,00 % soit	43 823,69 €,
- Autofinancement (ASCM)	20,00 % soit	87 626,89 €.

La réception des travaux s'est faite le 8 mars 2023.

L'opération a été soldée à un montant total de 339 182,87 €.

Modernisation de la régulation du canal maître-Tranche 3 – VOLX amont et aval

L'opération de modernisation de la régulation des flux du canal maître – tranche n°3, action n°1.2.c du 2ème Contrat de Canal a été engagé en 2021 (date de réception du dossier de demande de subvention) avec un montant prévisionnel de 1 227 701,28 € HT et le plan de financement suivant :

- Union Européenne (fonds FEADER)	10,00 % soit	122 770,12 €,
- Agence de l'Eau	35,00 % soit	429 695,44 €,
- Conseil régional	35,00 % soit	429 695,44 €,
- Autofinancement (ASCM)	20,00 % soit	245 540,26 €.

Modernisation de la régulation du canal maître-Tranche 3 – VOLX amont et aval

LOT 1 : Seuil amont et aval, Remplacement pont aval, création pont amont et portail accès

Lors du premier hiver 2022/2023 , L'entreprise BUCCI a pu réaliser les deux seuils, le pont aval et le portail du seuil amont. Ces ouvrages ont été réceptionnés le 15 mars 2023.



Lors de l'hiver 2023/2024 , L'entreprise BUCCI a réaliser le pont amont et portail d'accès. Ces ouvrages ont été réceptionnés mars 2024.



Modernisation de la régulation du canal maître-Tranche 3 – VOLX amont et aval

LOT 2 : Lors du premier hiver pour le lot 2, les entreprises Gagneraud et Minetto sont intervenus pour réaliser le cuvelage. Le linéaire suivant a été réalisé :

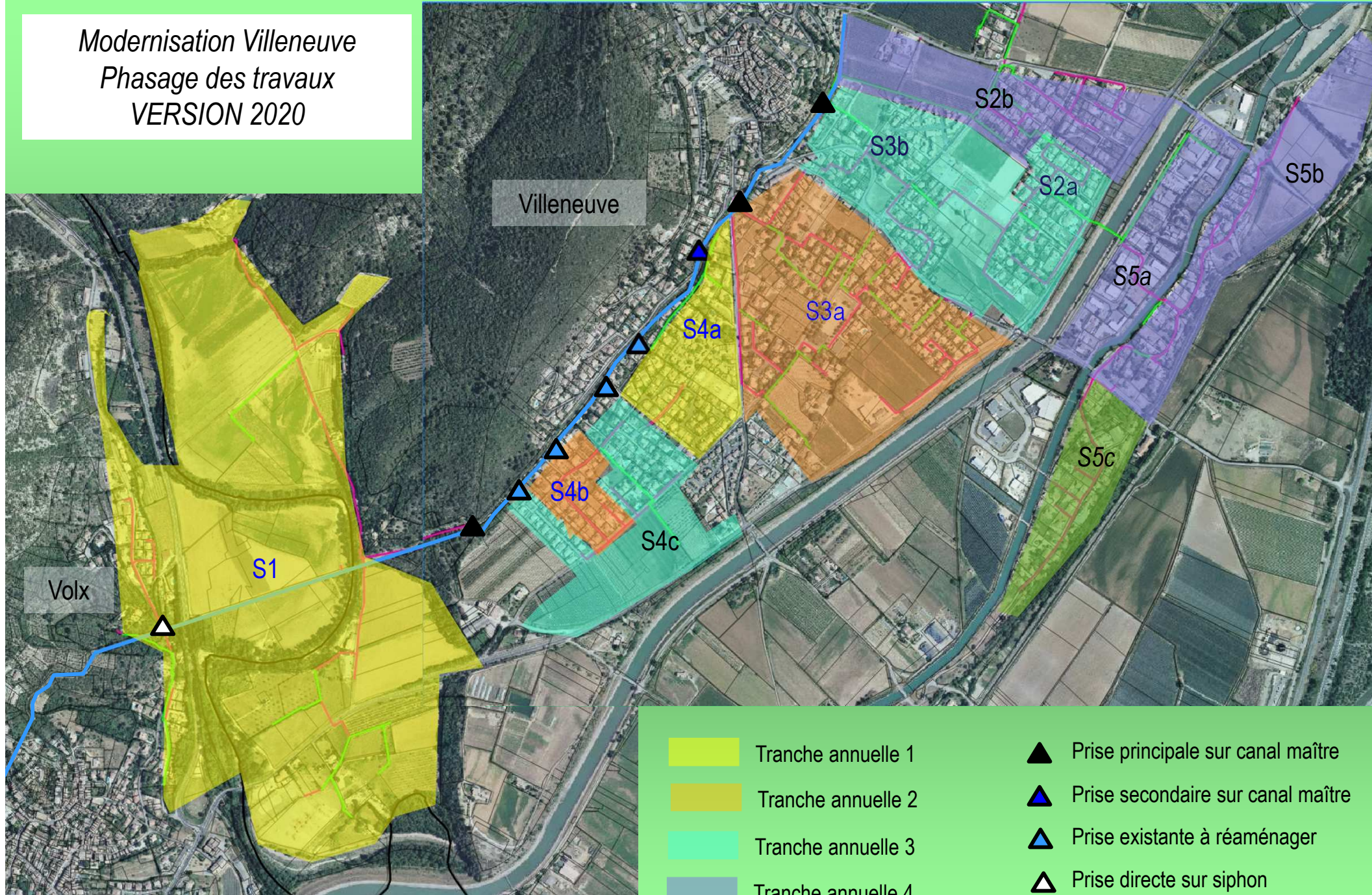
Secteur amont, 490 m par Minetto,
Secteur aval, 300 m par Gagneraud.



Lors de l'hiver 2023/2024 , Les entreprises Minetto et Chapus sont intervenus pour réaliser le cuvelage. Secteur aval galerie, 320 m de canal cuvelé,
Fin décembre 2023, les tronçons de canal, devant être cuvelés, ont été bétonnés. En 2024, les prises individuelles doivent être réalisées. Ces ouvrages ont été réceptionnés mars 2024.



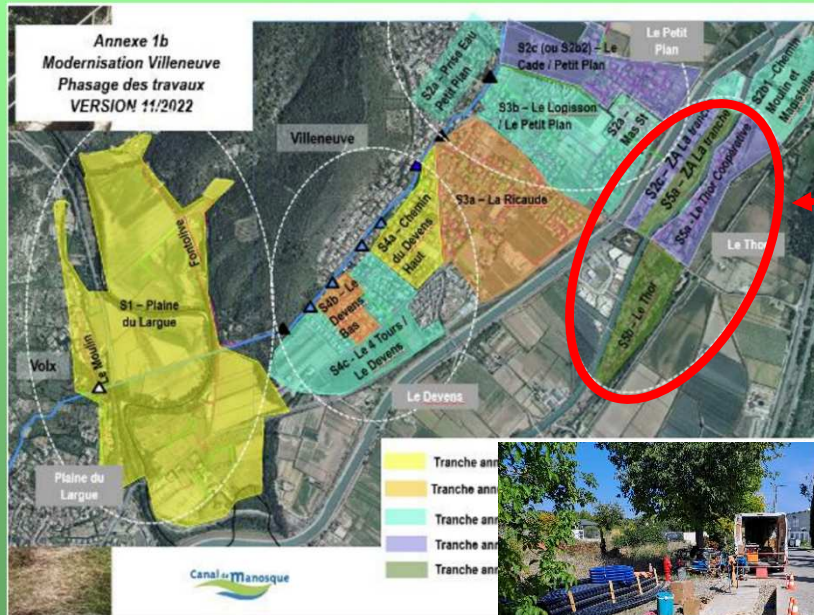
Modernisation Villeneuve
Phasage des travaux
VERSION 2020



- Tranche annuelle 1
- Tranche annuelle 2
- Tranche annuelle 3
- Tranche annuelle 4
- Tranche annuelle 5 (?)

- Prise principale sur canal maître
- Prise secondaire sur canal maître
- Prise existante à réaménager
- Prise directe sur siphon
- S1 Secteur n°1

Modernisation de la desserte en eau brute – Villeneuve – Dossier n°3



Zones de travaux 2021/2022 et 2022/2023



la tranche annuelle de travaux n° 4 (hiver 2021/2022) et la tranche annuelle de travaux n° 5 (hiver 2022/2023) du projet de modernisation de Villeneuve / Volx :

- Les travaux de la tranche n°5a secteur « Le Thor Coopérative » ont été réalisés au cours de l'hiver 2021/2022.
- Les travaux de la tranche n°5b secteur « Le Thor » ont été réalisés au cours de l'hiver 2022/2023.
- Les travaux de la tranche n°5a secteur « ZA La Tranche » ont été réalisés au cours de l'hiver 2022/2023.

Cette opération a été soldée en 2023 à un montant total de 422 749,30 € HT.

Modernisation de la desserte en eau brute – Villeneuve – Dossier n°4



Les travaux ont pu être réalisés de septembre à novembre 2023, avec la mise en place d'environ 620 ml de conduite .

La réception des travaux s'est faite le 9 novembre 2023

Cette opération sera soldée en 2024 pour un montant de 113 452,03 €.

7/ GIE ENERGIE CANAL DE MANOSQUE

GIE (Groupe d'Intérêt Economique) Energie Canal de Manosque, constitué fin 2016 à cet effet. Pour rappel, le GIE est composé de l'ASCM, avec 51% des parts, et de la SCP, avec 49%.

La centrale hydroélectrique du Largue, située à Villeneuve a été construite en 2019/2020 et mise en service en juin 2020,

Puissance électrique : 140 KW environ pour un débit d'eau maximum de 300 l/s;

Production d'énergie électrique chaque année, environ 800 000 KWh.

Vente de l'énergie : Cette énergie « verte » est vendue à EDF, à travers un contrat d'achat sur 20 ans



8/ LES ETUDES ET DEMARCHES



ETUDE DE DIAGNOSTIC

DE LA GALERIE DE LA CASCADE A PEYRUIS

- ▶ La galerie dite de la Cascade à Peyruis, de 300 ml, présente une fissure longitudinale
- ▶ Construite pour les besoins de la carrière, elle supporte aujourd'hui une voirie communale en superposition
- ▶ Il a été décidé avec la mairie de Peyruis de mener ensemble un diagnostic et prévoir les mesures à prendre
- ▶ Un prestataire a été recruté suite à un appel d'offres (SETEC-DIADES). L'étude a démarré en septembre 2021 et est terminée à ce jour.
- ▶ Les décisions prises sont les suivantes :
 - Suppression définitive de la circulation sur la voirie
 - Collecte et évacuation des eaux pluviales dans le réseau le plus proche
 - Poursuite du suivi des fissures



ETUDE DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA TURBINE

- ▶ Le bâtiment dit de la Turbine à Manosque présente des désordres conséquents
- ▶ L'ASCM a décidé de réaliser une étude de diagnostic et d'avant projet des travaux de sa mise en sécurité et sa pérennisation
- ▶ Un prestataire a été retenu suite à une consultation (groupement Damien CARON architecte du patrimoine / BET Structures I2C)
- ▶ Les études de projet ont été réalisées puis le DCE Travaux
- ▶ Une entreprise a été choisie lors d'une consultation en 2023 (Nicolas DANGIN)
- ▶ Le montant des travaux se porte à 219 050,50 € HT

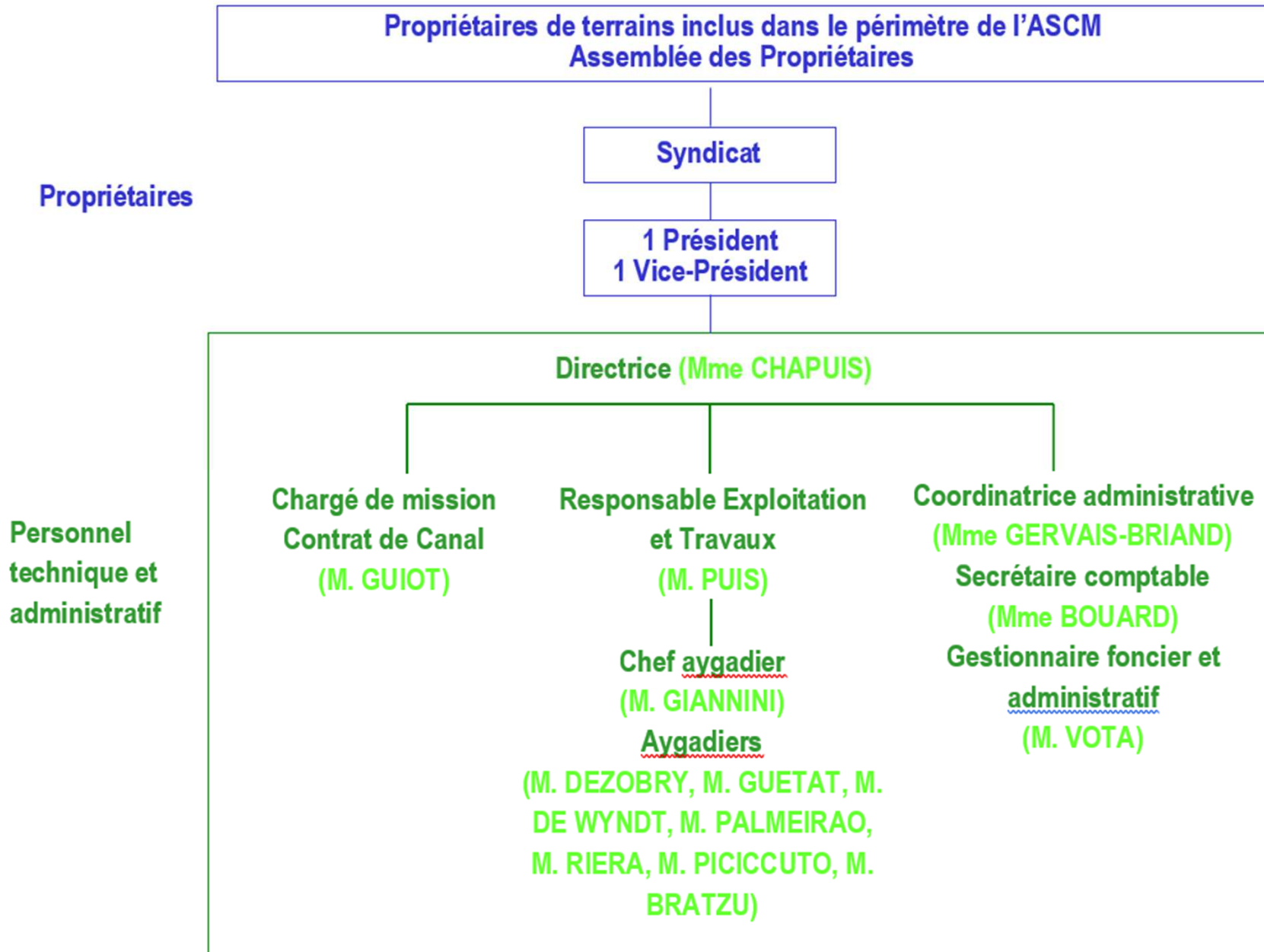


REHABILITATION DU BATIMENT DE LA TURBINE

- ▶ Parallèlement, des subventions ont été recherchées :
 - La Région a attribué une subvention de 50 000 € HT.
 - La mairie de Manosque participe au projet à hauteur de 15 000 € HT.
 - Un appel aux dons populaire est en cours avec la Fondation du Patrimoine, avec une somme collectée à ce jour de 13 070,70 €.



9/ PERSONNEL DE L'ASCM



RAPPORT D'ACTIVITE 2022 ET 2023

- ▶ Conformément aux articles 20 et 23 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 sur les ASP
- ▶ Il y a lieu de voter le rapport d'activité 2022 et 2023 à main levée ou à bulletin secret

2. RENOUVELLEMENT DE 1/3 DES **SYNDICS DE L'ASCM**

ELECTION DES SYNDICS

- ▶ Suite à l'approbation des statuts en 2008, il y a lieu de renouveler le mandat des syndics de l'ASCM par tiers tous les 2 ans, pour une durée de 6 ans
- ▶ Le Syndicat est composé de 15 syndics titulaires et 3 syndics suppléants tous élus par l'Assemblée des Propriétaires
- ▶ Les précédents renouvellements de 5 postes de syndics titulaires et 1 poste de syndic suppléant ont été faits lors des l'APO de 2010, 2012, 2014, 2016, 2018, 2020 et 2022
- ▶ La présente élection concerne:
 - 5 postes de syndics titulaires et 1 poste de syndic suppléant
- ▶ Peut être syndic tout membre de l'ASCM, à jour de ses cotisations
- ▶ Les candidats devaient déposer leur candidature écrite avant le mercredi 16 mars 2024

ELECTION DES SYNDICS

Liste des syndics à ce jour, avant le renouvellement

Nom	Commune	Fonction	Renouvellement
GIRARD Olivier	MANOSQUE	Président	
RIMBAUD Jean Luc	VOLX	Vice-Président	2024
BEAUMET Michel	MANOSQUE	Syndic titulaire	
BENOIT Sébastien	LA BRILLANNE	Syndic titulaire	2024
BERKI Clothilde	MANOSQUE	Syndic titulaire	
BOUSQUET Raymond	MANOSQUE	Syndic titulaire	
CHAMPSAUR Maurice	PEYRUIS	Syndic titulaire	2024
FAUCOUNEAU Georges	SAINTE-TULLE	Syndic titulaire	
FELIX DE VALOIS Pierre	MANOSQUE	Syndic titulaire	2024
GIRARD Philippe	LA BRILLANNE	Syndic titulaire	
MARTOIA Jean-Guy	VILLENEUVE	Syndic titulaire	
MOTTE Roland	VILLENEUVE	Syndic titulaire	
PASCAL Yves	VILLENEUVE	Syndic titulaire	2024
SAAS Arsène	MANOSQUE	Syndic titulaire	
SCHALTENBRAND Norbert	VILLENEUVE	Syndic titulaire	
CHAIX Francis	MANOSQUE	Syndic suppléant	
CAIRE Sabrina	LA BRILLANNE	Syndic suppléant	2024
SAUVAIRE JOURDAN Jacques	MANOSQUE	Syndic suppléant	

ELECTION DES SYNDICS

▶ Candidatures déposées pour les 5 postes de syndics titulaires :

- M. Jean-Luc RIMBAUD,
- M. Yves PASCAL,
- M. Sébastien BENOIT,
- M. Pierre Félix DE VALOIS,
- M. Philippe MORELLO.

▶ Candidature déposée pour le poste de syndic suppléant :

- Mme Sabrina CAIRE.

ELECTION DES SYNDICS

- ▶ **Vote à bulletin secret ou à main levée**
- ▶ **Scrutin à un tour à la majorité relative des voix présents et représentés**

3. INDEMNITE UNIQUE POUR M. NORBERT SCHALTENBRAND

INDEMNITE UNIQUE

- ▶ M. Norbert SCHALTENBRAND a assuré de manière provisoire une activité d'assistance et de soutien à l'ASCM lors de la période de transition de la réorganisation des salariés du bureau
- ▶ Il a assuré les tâches relatives aux travaux d'entretien et de modernisation lors de l'hiver 2022/2023 du 1^{er} juin 2022 au 28 février 2023, dans l'attente de l'arrivée et la prise en main dudit poste par le responsable d'exploitation et de travaux
- ▶ Il a été impliqué quotidiennement sur cette période de 9 mois sur les dossiers suivants :
 - Suivi de l'accord cadre à bons de commande des travaux d'entretien, de réhabilitation et de confortement
 - Travaux de modernisation du réseau sur Villeneuve – Dossier 3
 - Travaux de modernisation du réseau Manosque Est Garrigues
 - Travaux de modernisation de la régulation des flux – Tranche 3
 - Passation et suivi de l'accord cadre pour les travaux de débroussaillage
- ▶ Il est proposé de lui allouer une indemnité unique de 9500 € en raison de cette activité exceptionnelle exercée dans le cadre de son mandat

INDEMNITE UNIQUE

- ▶ **Vote à bulletin secret ou à main levée**
- ▶ **Scrutin à un tour à la majorité relative des voix présents et représentés**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

<http://www.canaldemanosque.com>

Canal de **m**anosque

